

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du COLLEGE COMMUNAL du
21 avril 2020

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre-Présidente;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY et LUKOKI, Echevin(e)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale faisant fonction.

POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - COVID-19 - Mesure communale complémentaire relative aux zones bleues - Adaptation de la situation aux abords du C.H.R. VERVIERS - Décision dans le cadre des pouvoirs spéciaux conférés sur base de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 avril 2020.

LE COLLEGE,

Vu les articles L1122-30, L1122-32, L1122-33, L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les articles 119, 119bis, 133 al. 2 et 135 § 2 de la Nouvelle loi communale;

Vu l'arrêté de pouvoirs spéciaux du Gouvernement Wallon du 17 avril 2020 relatif à l'exercice des compétences attribuées au Conseil communal par l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation par le Collège communal;

Vu la circulaire du 18 mars 2020 du Ministre DERMAGNE relative à la matière;

Considérant la crise actuelle du COVID-19, laquelle mobilise particulièrement le personnel hospitalier et génère des affluences particulières à l'hôpital;

Vu l'arrêt de la plupart des consultations et des visites au C.H.R.,

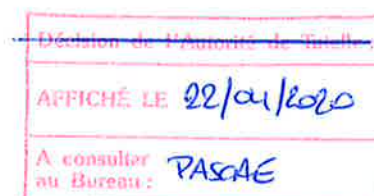
Considérant qu'il en découle une absence de nécessité d'assurer une rotation du stationnement durant cette période;

Considérant que le gestionnaire de stationnement a décidé de reprendre le contrôle des zones règlementées à Verviers dès le 21 avril;

Considérant que les rues Hauzeur de Simony et Spinhayer, sous statut "zone bleue" sont situées à proximité du C.H.R. VERVIERS;

Considérant que le personnel du C.H.R., déjà éprouvé par la présente crise, se verrait également éprouvé par la reprise du contrôle dans cette zone, alors que la crise n'est pas encore terminée;

Considérant dès lors que le retour du contrôle dans cette zone n'est pas opportun tant qu'à présent;



A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Le présent arrêté est applicable à titre temporaire à Verviers, du 22 avril 2020 jusqu'à ce qu'un arrêté communal mette un terme à cette mesure.

Art. 2.- La rue Hauzeur de Simony ainsi que la rue Jules Spinhayer sont retirées de la liste des rues placées sous statut "zone bleue" et ne sont par conséquent plus soumises à une quelconque réglementation.

Art. 3.- Les dispositions prévues par le présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers au moyen d'adhésifs apposés sur la signalisation existante.

Art. 4.- Les contraventions aux dispositions du présent arrêté sont passibles des peines de police.

Art. 5.- Le présent arrêté sera publié dans les formes légales puis transmis, pour information, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police ainsi qu'aux différents Services communaux concernés et à ceux de Police de la Zone "Vesdre".

Art. 6.- Le présent arrêté sera présenté pour confirmation par le Conseil communal à l'occasion de sa prochaine séance, après avis préalable de la Section de Mme la Bourgmestre.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale f.f.,



M. KNUBBEN

La Présidente,



M. TARGNION



VERVIERS

SECRÉTARIAT

Publication n° 051/2020

CERTIFICAT DE PUBLICATION

LA BOURGMESTRE DE LA VILLE DE VERVIERS, Province de Liège,

certifie que

l'arrêté du Collège communal daté du 21 avril 2020 et ayant pour objet la mesure communale complémentaire relative aux zones bleues - Adaptation de la situation aux abords du C.H.R. VERVIERS – Décision dans le cadre des pouvoirs spéciaux conférés sur base de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 avril 2020 (COVID-19),

a été publié, conformément aux articles L1122-32, L1133-1, L1133-2 et L1133-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le 22 avril 2020.

A Verviers, le 22 avril 2020.

**PAR ORDONNANCE :
La Directrice générale f.f.,**

M. KNUBBEN



La Bourgmestre,

M. TARGNION

**Agent traitant: R. THEODORY, Chef de Service (Secrétariat communal)
Place du Marché 55, 4800 Verviers - 087/325.365 - renaud.theodory@verviers.be**